

Concertation sur l'avenue Pessac Cordier

Atelier participatif

10 mars 2022

URBANISTES
& INGENIEURS
EMULSION

INGENIEURS
CONSEIL
ERA

RESPUBLICA

 **BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Ville de
PESSAC

Ordre du jour

- Introduction (10')
- Présentation des retours de la concertation et des études programmatiques (30')
- Temps de travail (60')
- Restitution (15')
- Conclusion (5')

Introduction

Ville de
PESSAC



Le périmètre du projet

6 séquences :

- **SEQUENCE 1**

De l'avenue Dr Nancel-Pénard à l'avenue des Erables

- **SEQUENCE 2**

De l'avenue des Erables à la rue Claude Debussy

- **SEQUENCE 3**

De la rue Claude Debussy à l'avenue du Haut Brion

- **SEQUENCE 4**

De l'avenue du Haut Brion à la rue Galliéni

- **SEQUENCE 5**

De la rue Galliéni à l'entrée du Château Les Carmes HB

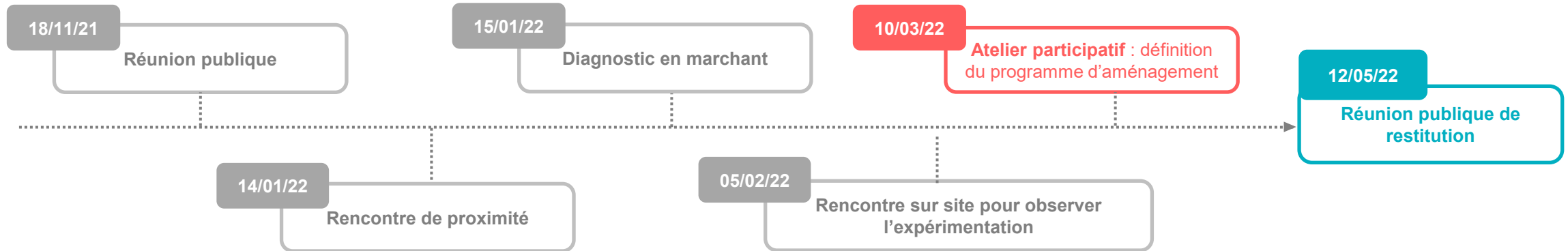
- **SEQUENCE 6**

De l'entrée du Château Les Carmes à la rue des Carmes



Le calendrier de la participation

Une centaine de personnes ont participé à la concertation via différents canaux :



Une page dédiée sur le site de la participation de



: <https://participation.bordeaux-metropole.fr/>

Les retours du diagnostic en marchant (1/2)

Les habitants ont principalement mis en avant :

- **Un sentiment d'insécurité lié à la vitesse des véhicules** : « à pied ou à vélo on ne se sent pas en sécurité sur l'avenue »
- **Des trottoirs non conformes pour les personnes à mobilité réduite (PMR)** : des trottoirs étroits, et la gêne d'éléments comme des poteaux électriques.
- **Des problématiques de visibilité**
- **Des débats sur le passage au sens unique**



Les retours du diagnostic en marchant (2/2)

Piétons

- Trottoirs pas assez larges, gêne des réseaux aériens, qualité des revêtements
- Pentes en travers importantes
- Haies non entretenues qui gênent le cheminement
- Manque de passages piétons
- Eclairage éteint la nuit est très anxiogène vis-à-vis du flux VL.

Vélos

- Vitesse excessive des VL avec dépassement dangereux.
- Aucun site propre alors que c'est un itinéraire important entre Pessac centre et Bordeaux.
- Mauvaise visibilité aux intersections = risque de choc.
- Intersection Jean Cordier / Nancel Pénard accidentogène.

Transports en commun

- Accessibilité des arrêts
- Souhait d'avoir des abris aux arrêts
- Stationnement sur voirie inadapté au passage des bus (chaussée de 5m)

Véhicules motorisés

- Vitesse excessive : ajouter des chicanes, coussins berlinois...
- Axe utilisé par les secours : à questionner ?
- Vitesse excessive des véhicules officiels avec escortes.
- Stationnement seulement indiqué comme nécessaire dans la section avec des commerces et le cimetière.
- Stationnement à cheval sur le trottoir

Les grandes orientations du programme d'aménagement

1. Améliorer les déplacements piétons



Mettre en **accessibilité PMR** les trottoirs sur tout l'itinéraire



Homogénéiser les **revêtements** et les adapter aux PMR



Adoucir les **entrées charretières**

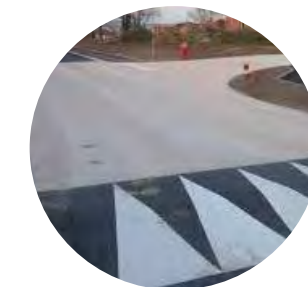
2. Sécuriser les traversées



Améliorer de la **visibilité des traversées**



Augmenter le **nombre de traversées**



Mettre en œuvre un **dispositif de modération des vitesses** aux traversées fréquentées

Les grandes orientations du programme d'aménagement

3. Améliorer l'éclairage



Renouveler le **matériel**



Intégrer **une détection de présence la nuit ?**

4. Conforter la circulation à vélo



Tendre vers les conditions des dernières recommandations



Améliorer la **visibilité des vélos** sur la chaussée

Les grandes orientations du programme d'aménagement

5. Rendre les transports en communs plus accessibles



Rendre **accessible** les arrêts



Mieux **équiper** les arrêts

6. Apaiser les circulations



Etendre la zone 30



Intégrer **des aménagements de modération** des vitesses



Plus de **pédagogie** ?

Synthèse des orientations du programme d'aménagement

Piétons

- Mettre en **accessibilité des cheminements piétons** et mener un travail sur la marchabilité
- Améliorer les **traversées piétonnes** de l'avenue
- Améliorer l'**éclairage** de l'avenue Jean Cordier

Vélos

- Conforter la **circulation des vélos** qui ne pourra se faire que sur la chaussée du fait du manque d'emprises
- Proposer **des aménagements du plan de circulation** pour baisser le trafic VL ?
- Améliorer les **visibilités aux intersections**

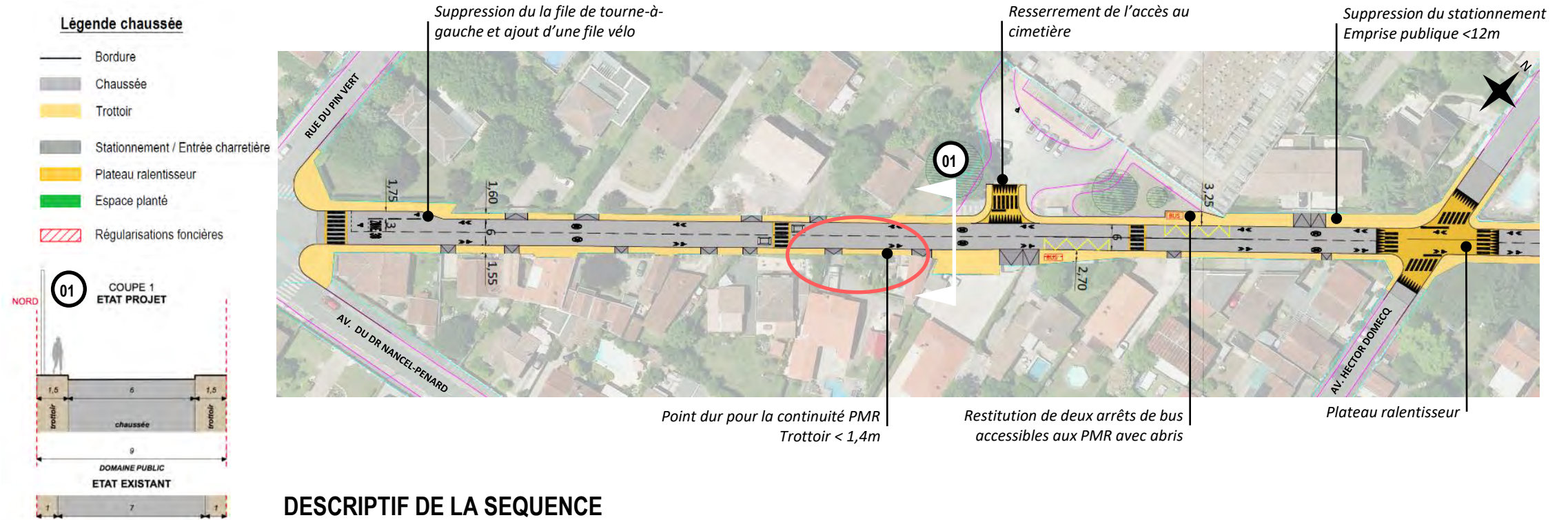
Transports en commun

- Mettre en **accessibilité les arrêts** et les doter **d'abris ou d'assises**
- Une chaussée compatible avec la circulation des bus (minimum 6 m)

Véhicules motorisés

- Etendre la **zone 30** et aménager l'espace en cohérence
- Intégrer des **aménagements de modération des vitesses** et des **outils de pédagogie**
- Restituer du **stationnement, hors chaussée**, quand cela est possible

1. De l'avenue Dr Nancel-Pénard à l'avenue des Erables



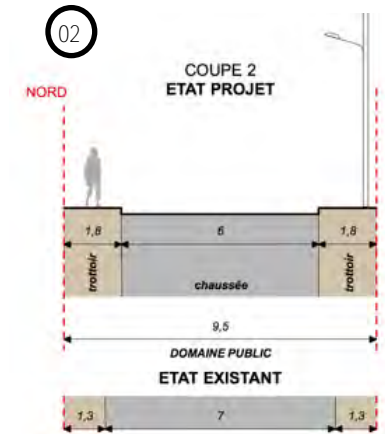
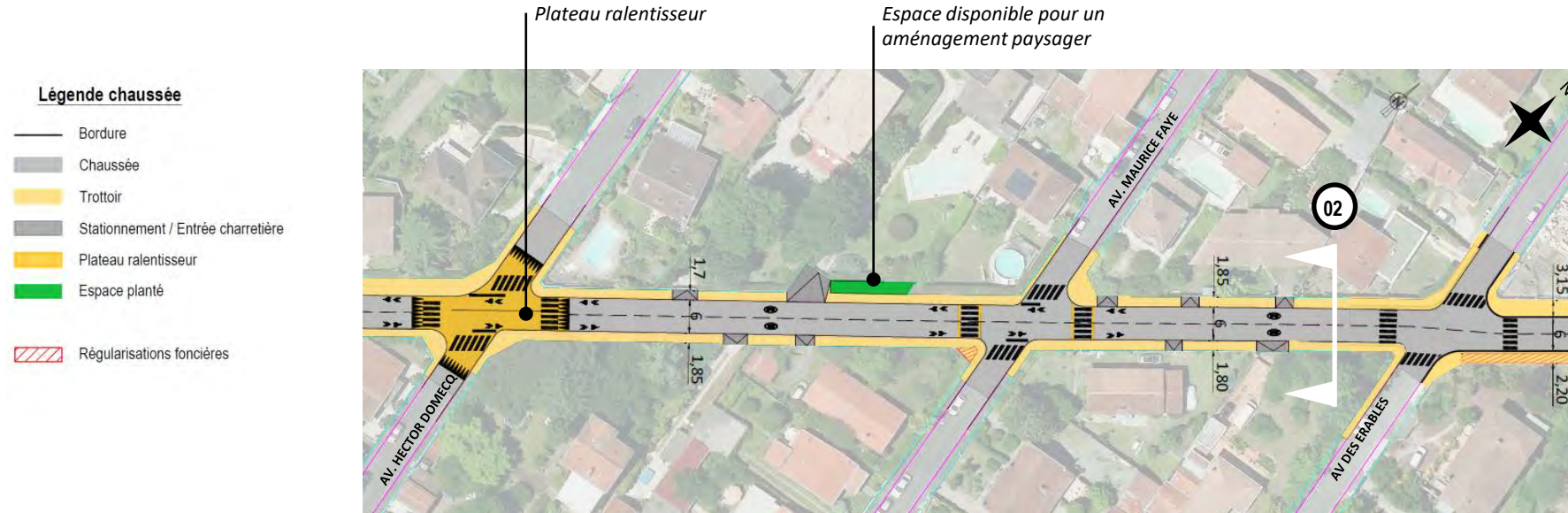
DESCRIPTIF DE LA SEQUENCE

- Chaussée réduite à 6 m ;
- Mise en accessibilité des trottoirs : un point dur qui subsiste avec une nécessité de faire traverser les piétons en amont ;
- Mise en accessibilité des deux arrêts de bus avec abris ;
- Coussins berlinois* de part et d'autre de la traversée piétonne avant le point dur ;
- Aménagement d'un plateau ralentisseur au carrefour Cordier/Domecq ;
- Bilan stationnement : - 6 places.

*Cousin berlinois



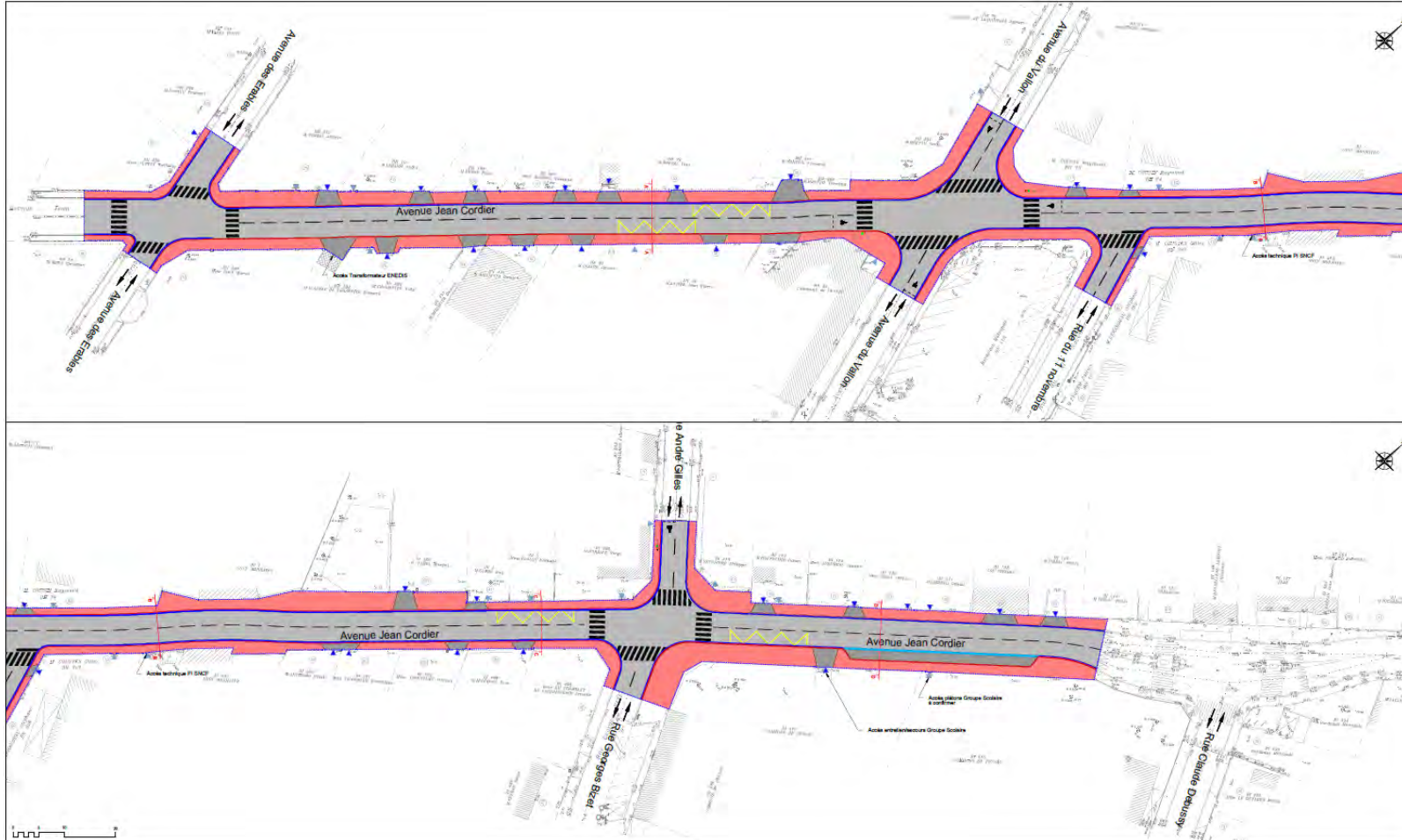
1. De l'avenue Dr Nancel-Pénard à l'avenue des Erables



DESCRIPTIF DE LA SEQUENCE

- Chaussée réduite à 6 m ;
- Mise en accessibilité des trottoirs ;
- Opportunité d'un petit aménagement paysager sur une dilatation de l'espace public.

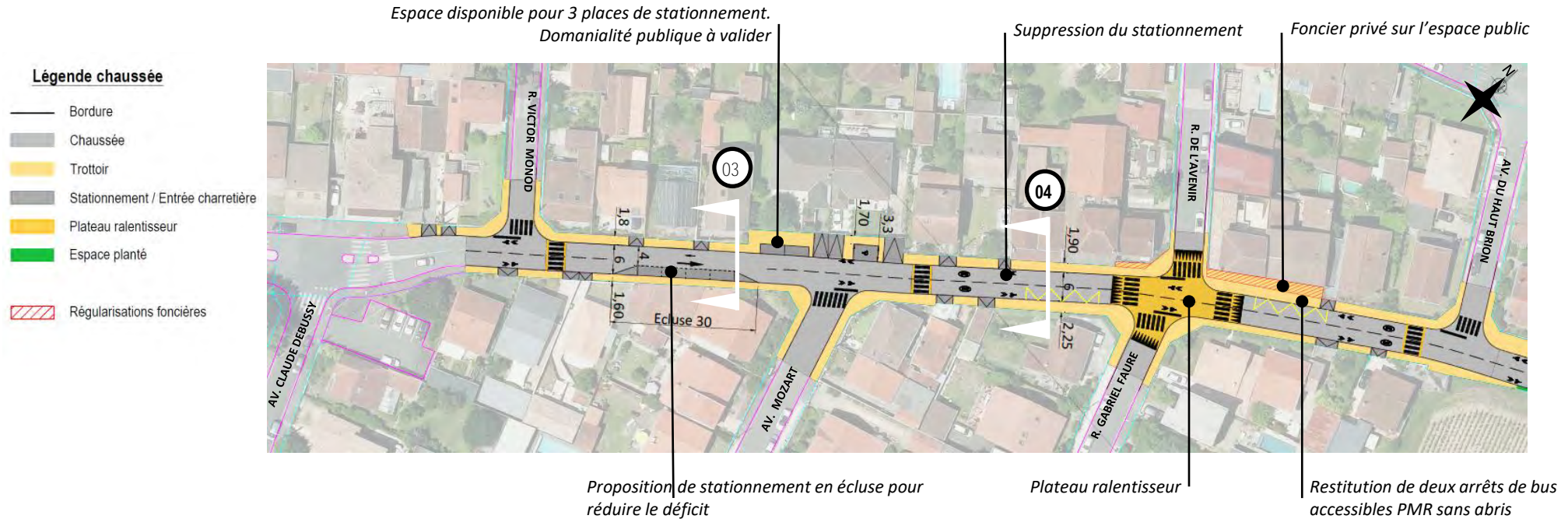
2. De la rue des Erables à la rue Claude Debussy (projet Setec)



DESCRIPTIF DE LA SEQUENCE

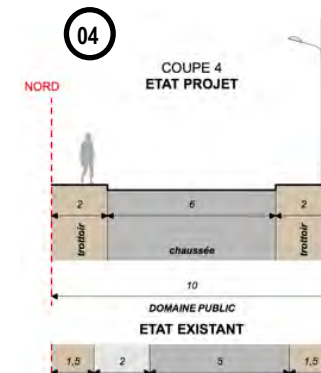
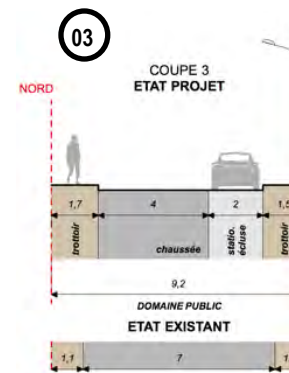
- Chaussée réduite à 6 m ;
- Mise en accessibilité des trottoirs avec traitement du point dur sous l'ouvrage SNCF ;
- Des acquisitions à prévoir en amont de la salle Le Royal : mobilisation de l'ER existant ;
- Acquisition en discussion au niveau de l'ouvrage SNCF ;
- Une expérimentation est en cours pour valider le fonctionnement d'une écluse sous l'ouvrage SNCF.

3 . De la rue Claude Debussy à l'avenue du Haut Brion

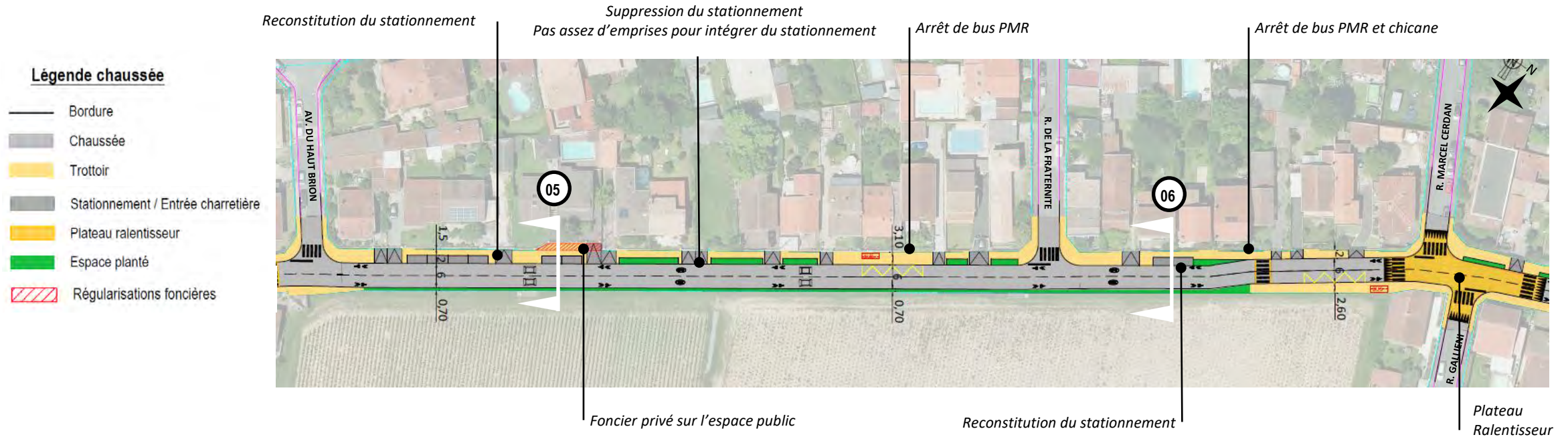


DESCRIPTIF DE LA SEQUENCE

- Chaussée réduite à 6 m ;
- Mise en accessibilité des trottoirs ;
- Reconstitution de quelques places de stationnement : 7 places (- 11 places) ;
- Mise en accessibilité PMR des arrêts de bus (sans abris, prévoir une assise) ;
- Plateau ralentisseur au carrefour Av. Jean Cordier/ Rue Gabriel Faure.

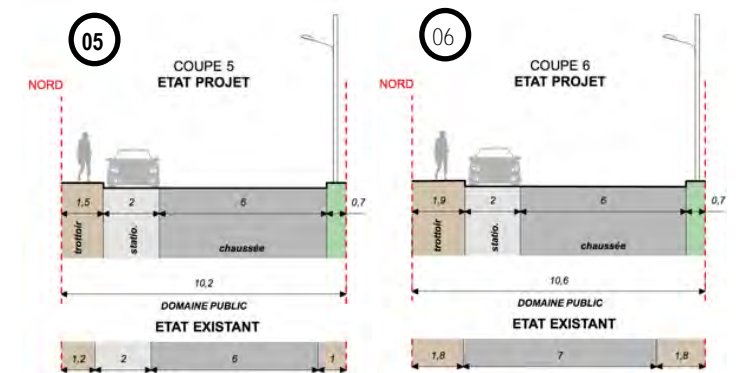


4. De l'avenue du Haut Brion à la rue Galliéni

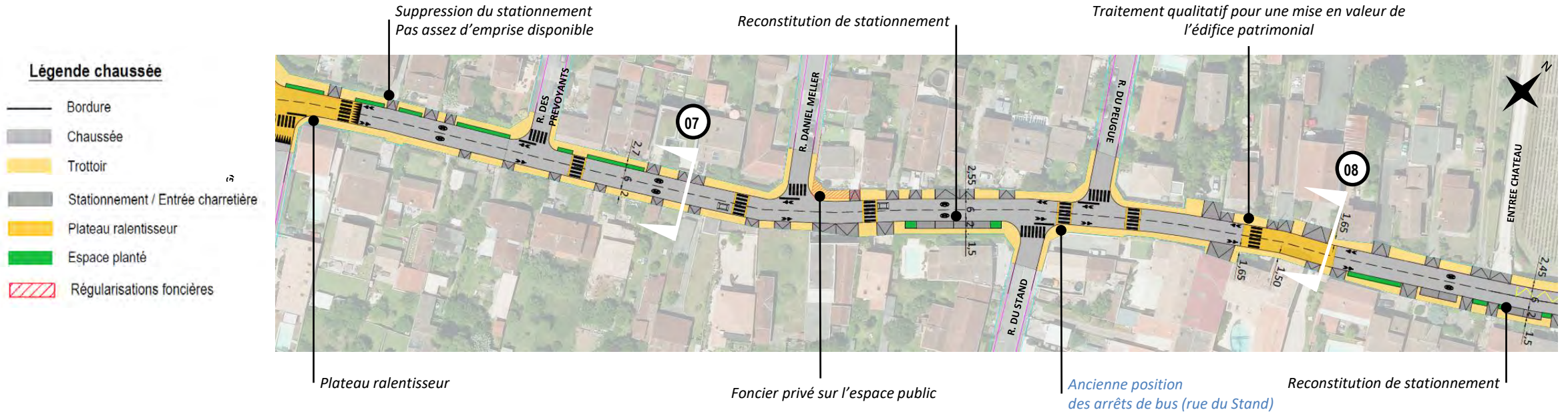


DESCRIPTIF DE LA SEQUENCE

- Chaussée réduite à 6 m ;
- Suppression du trottoir côté vigne : juste un accotement de 0,7m pour pose signalisation ;
- Mise en accessibilité du trottoir nord avec intégration d'espaces plantés ;
- Reconstitution de quelques places de stationnement : 8 places (-13 places) ;
- Mise en accessibilité des deux arrêts de bus avec abris ;
- Mise en œuvre d'une chicane et de coussins berlinois ;
- Plateau ralentisseur à l'intersection Av Jean Cordier / Rue Galliéni.

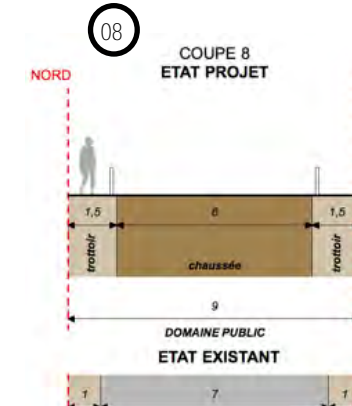
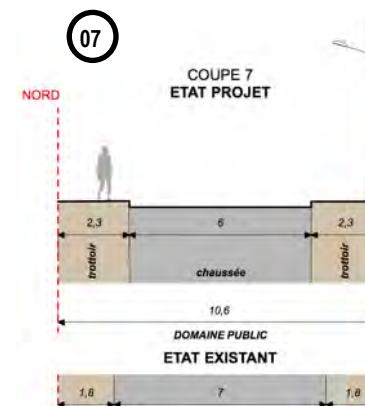


5. De la rue Gallieni a l'entrée du Château des Carmes



DESCRIPTIF DE LA SEQUENCE

- Chaussée réduite à 6 m ;
- Mise en accessibilité des trottoirs avec intégration d'espaces plantés ;
- Reconstitution de quelques places de stationnement : 8 places (-6 places) ;
- Séquence traitée de manière plus qualitative au droit de l'édifice patrimoniale ;
- Ajout de coussin berlinois.



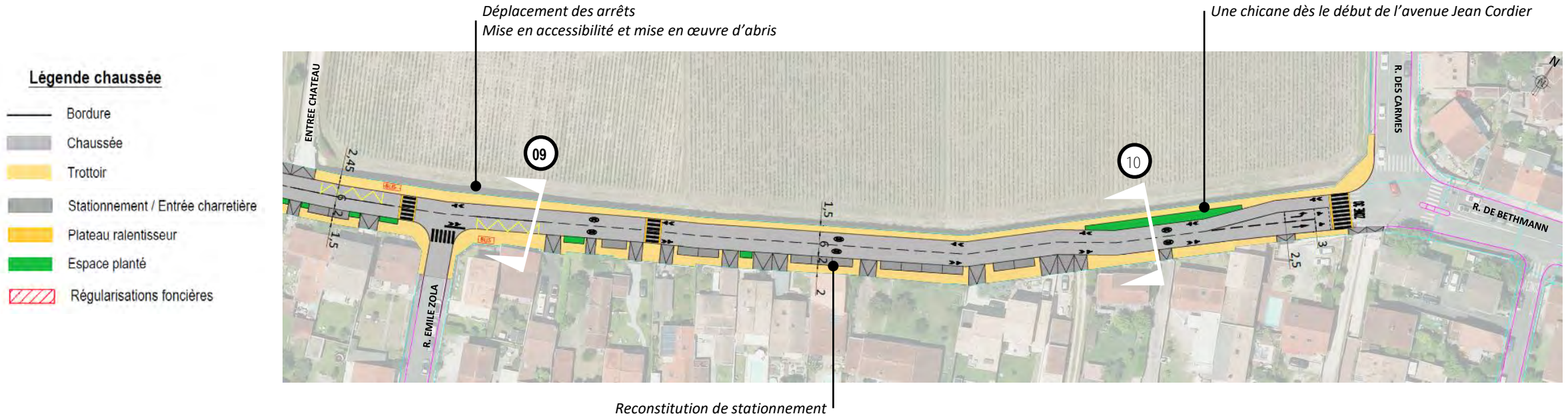
5. De la rue Gallieni a l'entrée du Château des Carmes



Une séquence particulière au droit de l'édifice patrimoniale pour une mise en valeur et pour appeler à la modération des vitesses au niveau de plusieurs points durs du cheminement :

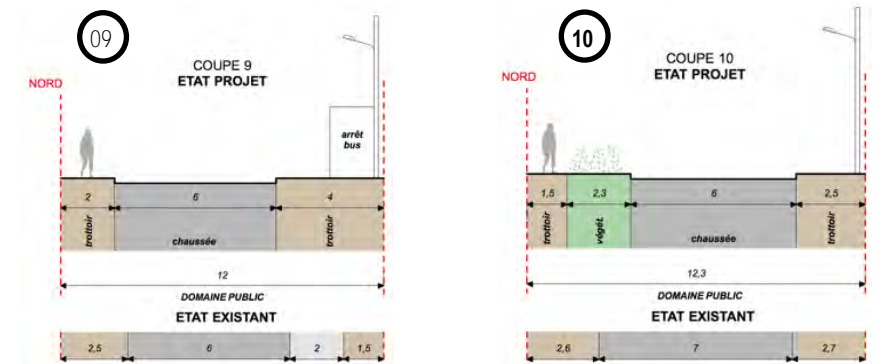
- Un aménagement pensé à plat mais sans plateau : les trottoirs descendent au niveau de la chaussée ;
- Revêtement spécifique : résine claire ou pavés en résine collés ;
- Mise en œuvre de potelet pour lutter contre le stationnement incivil ;
- Une intégration d'un passage piéton ? Non proposé à ce stade car de nombreuses entrées charretières ici.

6. De l'entrée du Château des Carmes à la rue des Carmes



DESCRIPTIF DE LA SEQUENCE

- Chaussée réduite à 6 m
- Mise en accessibilité des trottoirs
- Reconstitution de places de stationnement : 12 places (-1 place)
- Arrêts de bus accessibles PMR avec abris
- Les arrêts sont déplacés (séquence 5 – Rue du Stand) car les emprises sont plus généreuses ici. Cela permet également de les placer à mi-distance des arrêts suivants
- Chicane au démarrage de l'avenue Jean Cordier permettant la transition entre le profil avec voie de tourne-à-gauche et celui avec stationnement

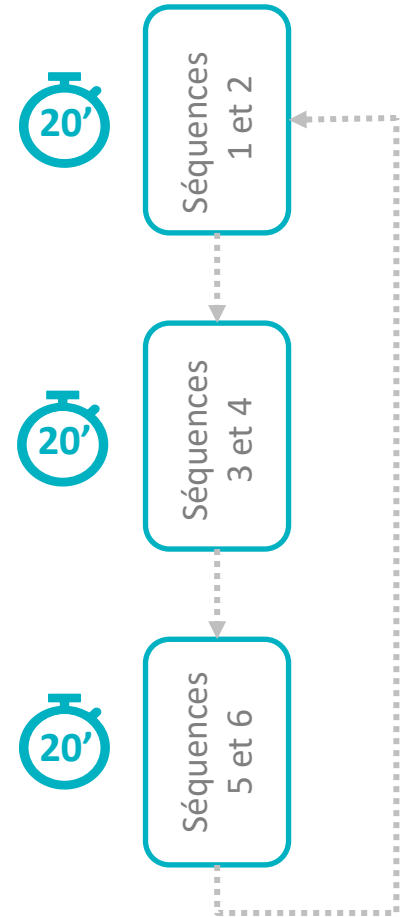


Temps de travail

Répartissez-vous en 3 groupes par séquence :

- Séquences 1 et 2 (*de l'avenue Dr Nancel-Pénard à la rue Claude Debussy*) ;
- Séquences 3 et 4 (*de la rue Claude Debussy à la rue Galliéni*) ;
- Séquences 5 et 6 (*de la rue Galliéni à la rue des Carmes*).

Vous traiterez toutes les séquences en **changeant de groupe toutes les 20 minutes**.



Restitution



Conclusion